MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines

Le Ministre de l'éducation nationale
La Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 24 mars 2026 relatif aux taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

ARRETENT

Article 1er – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2026 :

1 – Mme CONCHON Evelyne
2 – Mme ROSSETTO Frédérique
3 – Mme GABEL Christine
4 – Mme SOUSSAN Véronique
5 – Mme HERVE ANCELIN Nathalie
6 – M. GEORGE Cyril
7 – Mme LETOURNEUR Claire
8 – Mme SANS-CHAGRIN Elodie
9 – M. BESSE Benoît
10 – M. PORRET Cédric

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23/11/2026

P/ Les Ministres et par délégation,

L'adjointe au sous-directeur
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Alice LEBREDONCHEL